



**cwedd**

Conseil Wallon  
de l'Environnement  
pour le Développement  
Durable

> **Efficacité de l'évaluation  
environnementale : retour d'expérience**

➤ **SIFEE, 8/09/2014 – Bruxelles**

> **Olivier GUILLITTE, Président**



# Plan

---

## I. Présentation du CWEDD

## II. Retour d'expérience

Etapes de procédure	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Législation			
Objets soumis à évaluation			
Dossiers d'évaluation			
Auteurs de l'évaluation			
Contenu de l'évaluation			
Participation du public			
Délais de consultation			
Avis sur la qualité des évaluations			
Exonération de l'évaluation			
Incidences transfrontières			

## III. Perspectives



# I. Présentation du CWEDD

---



# I.1. Origines et missions

*Du CWE au CWEDD*

1985 Directive « projets » **CEE/85/337**

1985 Décret (transposition Directive EIE)

**Création du Conseil wallon de l'environnement (CWE)**

1988 Installation et début des travaux du CWE

✓ **Evaluation des incidences sur l'environnement**

✓ **Etat de l'environnement wallon**

✓ **Autres tâches confiées par le GW ou d'autres réglementations**

1992 Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (RIO)

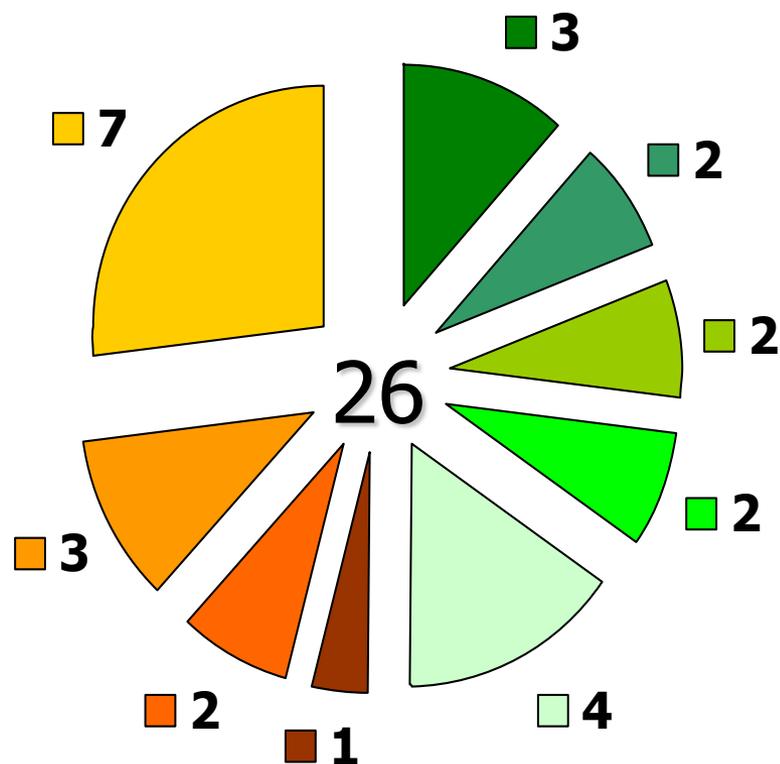
1994 Décret relatif à la **planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable (DD)**

**Le CWEDD remplace le CWE**



# I.2. Composition

*Divers acteurs de la société civile présentant des compétences générales dans le domaine de l'environnement*



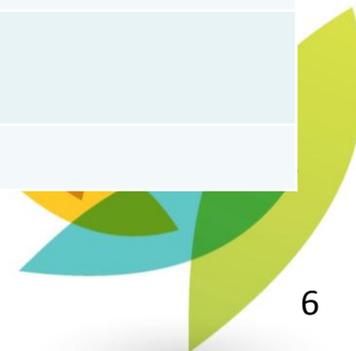
Secrétariat : 7,25 ETP

- Union wallonne des Entreprises
- Organisations professionnelles agricoles
- Organisations syndicales
- Organisations représentatives des classes moyennes
- Associations de protection de l'environnement
- Associations représentatives des consommateurs
- Union des Villes et Communes de Wallonie
- Institutions universitaires
- Commissions consultatives sectorielles  
*Voix consultative*  
depuis le 23/01/2014  
Déchets - Eau - Aménagement du territoire  
Carrières - Nature - Forêt - Agriculture



# I.6. Thèmes des débats

Thèmes transversaux/généraux	Compartiments	Secteurs
Aménagement du territoire / Intégration spatiale / Paysage	Air (et climat)	Agriculture
Développement durable	Bruit (et vibrations)	Déchets
Directives européennes	Eau	Energie
Environnement-Santé (y-compris radioactivité, ondes, rayonnements)	Faune, flore et habitats	Entreprises
Evaluation des projets	Sol (et sous-sol)	Gestion forestière
Evaluation des plans et programmes		Ménages
Indicateurs		Tourisme
Politique générale		Transports et mobilité
Sensibilisation, information, éducation, formation, éco-consommation		
Surveillance, contrôle, répression		



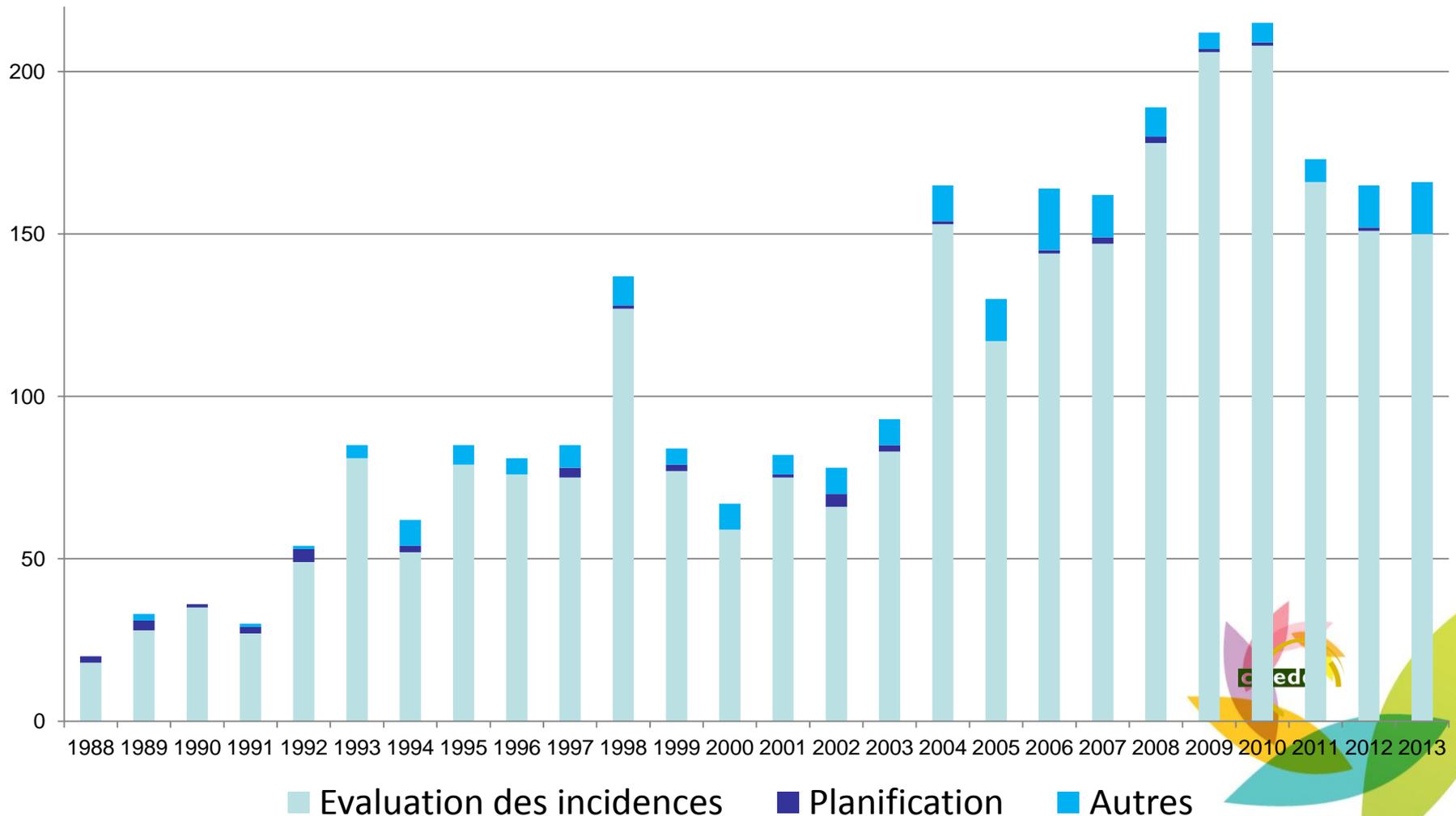
# II. Retour d'expérience

---



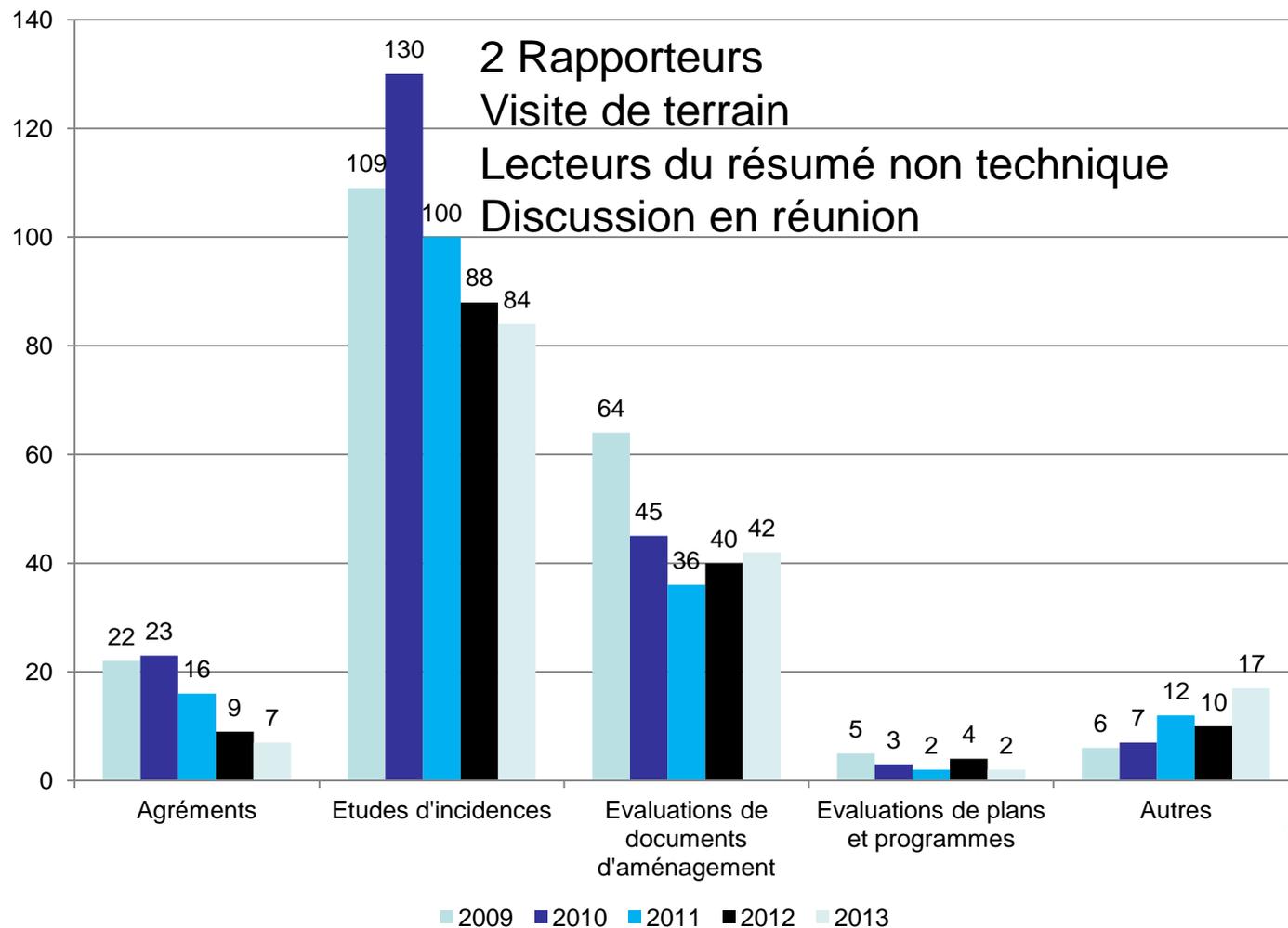
# II.1. Quelques chiffres généraux

## a) Total des avis rendus



# II.1. Quelques chiffres

## b) Avis « Evaluation des incidences »



## II.2.Législation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Européenne	CEE/ <b>85</b> /337 Nouvelle : 2014/92/UE	2001/ <b>42</b> /CE	
Wallonne	Transposition en <b>1985</b> Décret spécifique	Transposition en <b>2005</b> Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)	Transposition en <b>2005</b> Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
	2005 – Intégration dans le Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement	<b>2015 ? Renvoi au Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement</b> (Entrée en vigueur du Code du développement territorial)	

### Commentaires

- Projets : transposition rapide
- Perspectives : harmonisation des dispositifs dans le code de l'environnement
- Augmentation de la charge de travail et de l'intérêt d'une plus grande coopération avec d'autres structures consultées

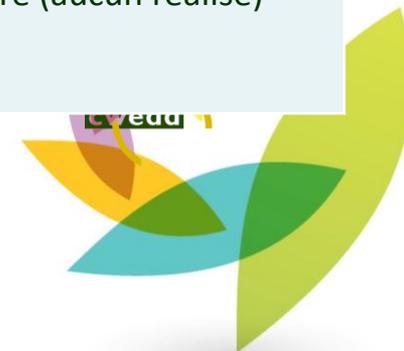


## II.3. Objets soumis à évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Echelle régionale	<p>« La délivrance de tout permis est subordonnée à la mise en œuvre du système d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis d'environnement</li> <li>- Permis unique</li> <li>- Permis d'urbanisme</li> <li>- Permis d'urbanisation</li> </ul>	<p>Schéma de développement de l'espace régional (SDER)</p> <p>Plans de secteurs</p>	<p>Agriculture, sylviculture, pêche, énergie, industrie, transports, gestion des déchets, gestion de l'eau, sols, télécommunications, tourisme.</p>
Echelle supra-communale		<p>Schéma de structure trans-communaux</p>	<p>Parcs naturels</p> <p>Plans d'aménagement forestiers</p>
Echelle communale		<p>Plans communaux d'aménagement (PCA)</p> <p>Schéma de structure communaux (SSC)</p> <p>Zones d'aménagement communales concertées (ZACC)</p> <p>Sites à réaménager (SAR)</p>	<p>Plans communaux d'environnement et de développement de la nature (aucun réalisé)</p>

### Commentaires

➤ Nouvelle échelle d'évaluation



## II.4. Dossiers d'évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Etudes d'incidences sur l'environnement (EIE)	Classe 1 (voire classe 2)	Plans de <b>secteur</b> PCA (jusqu'en 2005)	
Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (NEIE)	Classe 2		
Rapport sur les incidences environnementales (RIE)		SDER PCA (depuis 2005) SAR	PP
Rapport urbanistique et environnemental (RUE)		ZACC	
Evaluation environnementale		SSC	

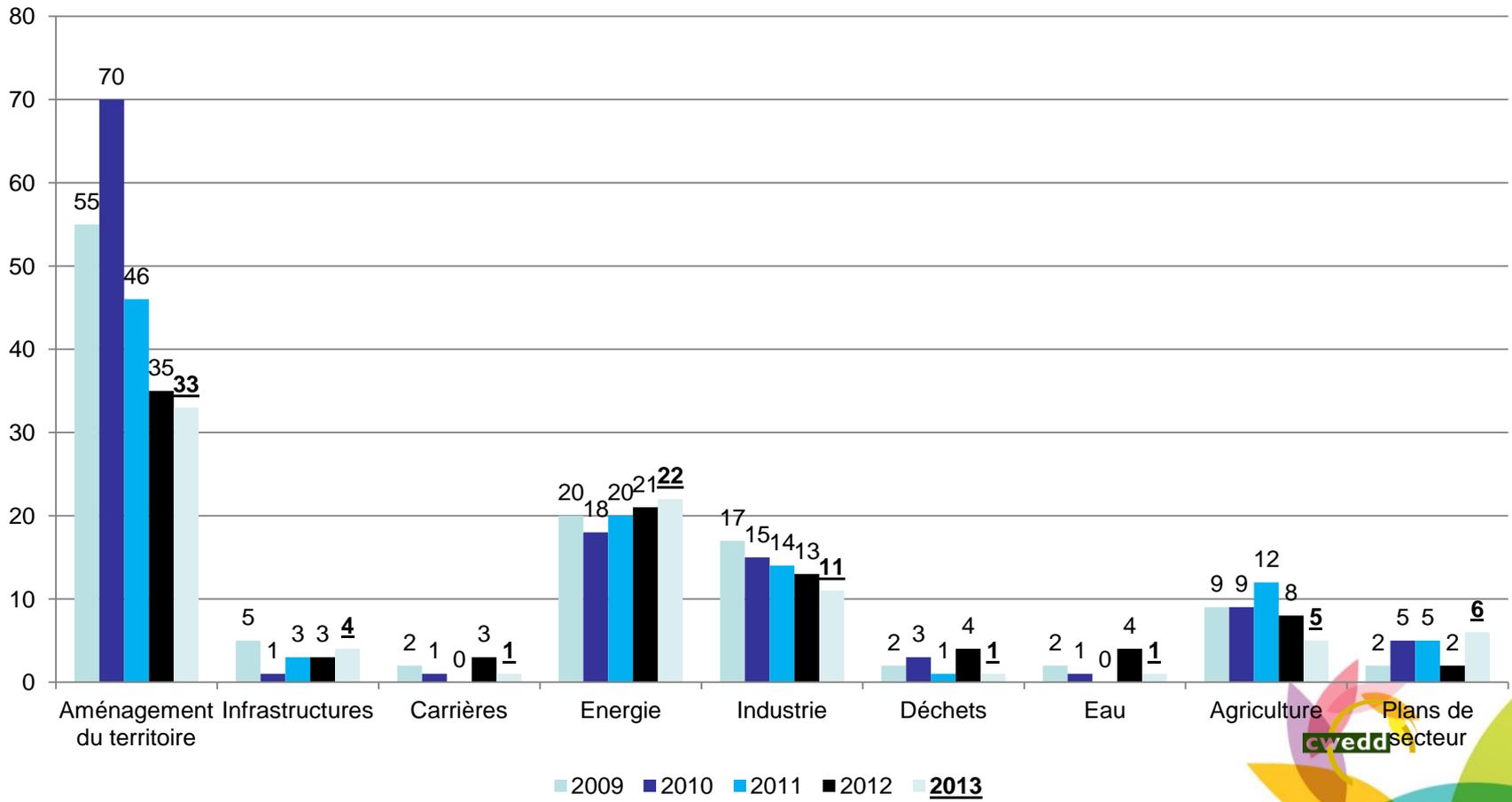
### Commentaires

- 5 types de dénomination avec des contenus similaires mais des niveaux d'analyse différencié.
- Sans oublier l'évaluation environnementale appropriée Natura 2000
- PP : on parle parfois d'évaluation environnementale stratégique et d'évaluation stratégique environnementale



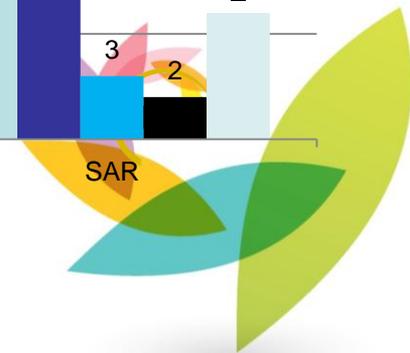
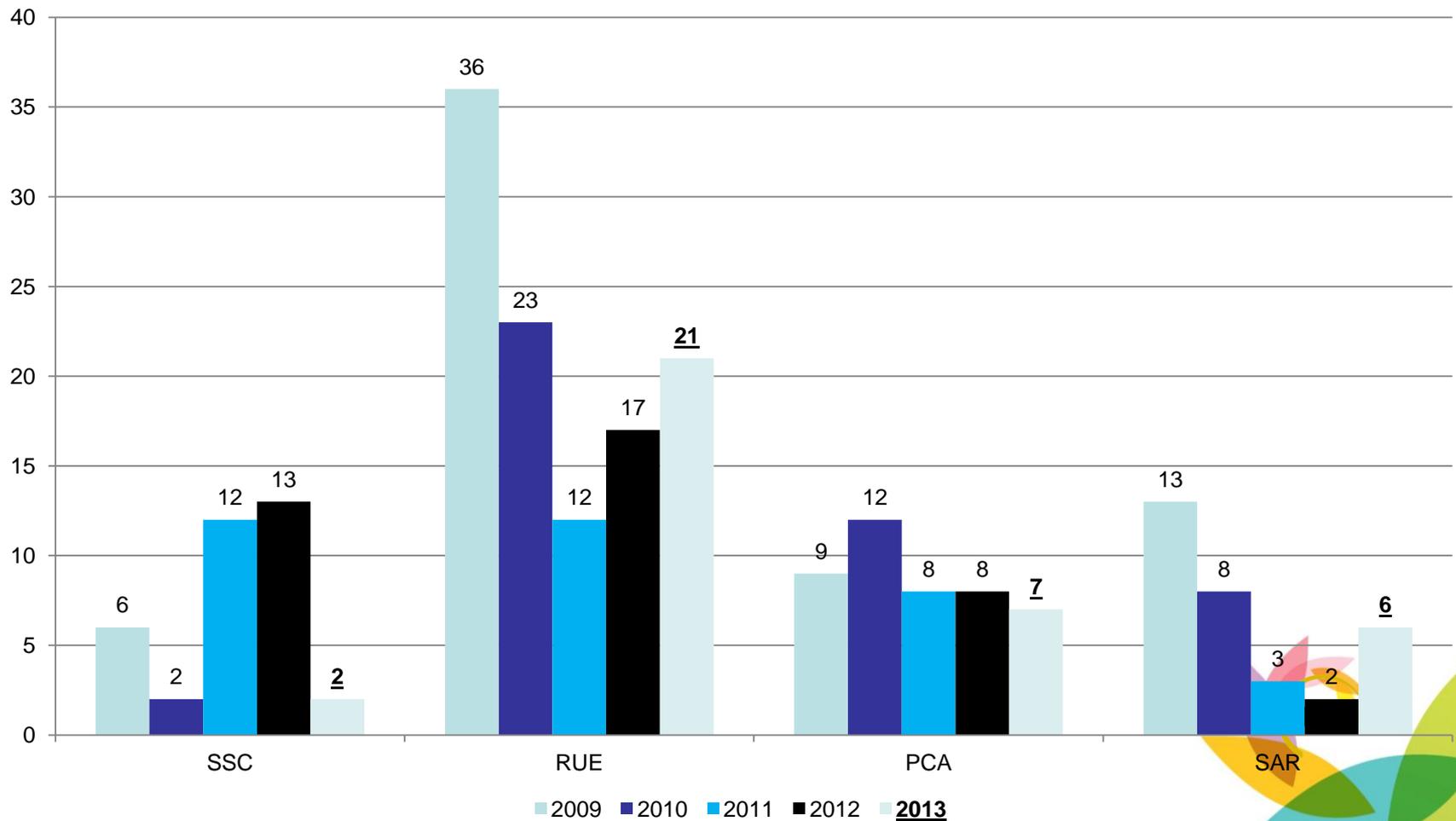
# Note

## Etudes d'incidences sur l'environnement



# Note

## Documents d'aménagement



# Note

## Plans et programmes

---

- 1<sup>er</sup> avis en 2007
- PP imposés par l'Europe
  - Plans de gestion par district hydrographique
  - Programme wallon de développement rural
  - Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
  - Programme opérationnel pour le secteur de la pêche
  - FEDER, FSE
- PP imposés par la législation wallonne
  - Plan air-climat-énergie (en cours)
  - Schéma de développement de l'espace régional
  - Cartographie éolienne
  - Plans d'aménagement forestier
  - Liaison fluviale à grand gabarit Seine-Escaut
  - Programme d'équipement hydroélectrique des barrages de certains cours d'eau navigables du bassin de la Meuse
  - Parc naturel



# II.5. Auteur de l'évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Auteur agréé EIE	EIE		
Auteur de projet agréé		RIE de PCA Evaluation environnementale du SSC	
Demandeur privé*	Notice des projets privés		
Gouvernement*		RIE du SDER RIE de SAR	RIE
Autres autorités publiques*	Notice des projets publics	RUE de ZACC	

\* Ou l'auteur qu'ils désignent

## **Commentaires**

➤ Pas de coordination entre les services du Gouvernement



# Note

## Agrément des auteurs d'EIE

---

- Agréation par le Ministre de l'Environnement (8 catégories de projets)
- Le demandeur d'autorisation choisit un ou plusieurs auteurs (coordination assurée par 1 auteur)
- Indépendance

Jurisprudence : « *L'indépendance et l'impartialité de l'auteur sont des qualités substantielles qui ne peuvent prêter à soupçon. Il ne peut être admis que l'étude soit confiée, au choix du demandeur, à une personne ayant participé à l'élaboration du projet, à la conception ou à la motivation de la demande, une telle personne ne pouvant être appelée à évaluer sa propre tâche au regard de l'intérêt général.* »

- Procédure de récusation (pas d'intervention du CWEDD)
- Spécialisation des auteurs (25 % des auteurs agréés réalisent 75% des EIE)



## II.6. Contenu de l'évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
<b>Contenu minimum fixé</b>	Oui		
<b>Consultation du CWEDD</b>	Oui si le demandeur consulte l'autorité (pas d'avis sur les 46 demandes sur 2005-2013)	Plans de secteurs : obligatoire (pas d'avis sur les 40 demandes sur 2005-2013) RIE PCA : obligatoire (pas d'avis) RIE SAR, SSC, RUE : non	Obligatoire
<b>Avis du CWEDD</b>	Pas d'avis vu la procédure d'agrément	Plans de secteurs : pas d'avis vu la procédure d'agrément RIE PCA : Pas d'avis pour ne pas être juge et partie	PAF : avis « global » Autres : Simple vérification de la correspondance au contenu minimum pour ne pas être juge et partie

### Commentaires

- *Projets : inflation des informations pas toutes pertinentes*
- *PP : Evaluation ressentie comme obligation et non opportunité*
- *PP : (Proposition au Gouvernement 2014-2019) Elaborer une méthodologie (guide méthodologique ou canevas de principes adaptables selon la thématique, éventuelle procédure d'agrément des auteurs*



# II.7. Participation du public

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
<b>Réunion d'information préalable</b>	Projets soumis à EIE : obligatoire <i>(7 participations du CWEDD sur 152 invitations en 2013)</i> Projets non soumis à EIE : facultative		
<b>Enquête publique</b>	Classe 1 : 30 jours Classe 2 : 15 jours		PGDH : 6 mois Autres : 45 jours
<b>Réunion de concertation administrative</b>	Facultative	Pour projets soumis à EIE (si >25 réclamants)	

## Commentaires

- *Réflexion à mener pour améliorer la publicité active ([www.cwedd.be](http://www.cwedd.be))*
- *(Proposition au Gouvernement 2014-2019) Développer la qualité de la participation lors des enquêtes publiques sur les plans et programmes en incitant leurs auteurs à en développer les qualités pédagogiques et en améliorant la publicité et l'accessibilité des documents.*



## II.8. Délais de consultation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
60 jours	Permis d'environnement et unique	Plans de secteur PCA	Tous excepté : - Plan air-climat-énergie : 65 jours - PGDH : 6 mois
45 jours		SDER SSC	
30 jours	Permis « CWATUPE »	SAR	

### Commentaires

➤ *Délais pas toujours adaptés*



# II.9. Avis sur la qualité de l'évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
EIE	89 % des EIE jugées satisfaisantes à bonnes (moy. de 25 ans)		Plutôt insatisfaisant
RUE		57 % répondent totalement au contenu (62% si document réalisé par un auteur agréé EIE – à défaut, 45 %)	
RIE			Globalement insatisfaisant
Evaluation		SSC : globalement satisfaisant	

## Commentaires

➤ *(Proposition au Gouvernement 2014-2019) Affecter les moyens nécessaires et suffisants à la récolte, au traitement, à l'exploitation et à l'accessibilité des données environnementales pour cibler les politiques à mettre en œuvre et améliorer les évaluations environnementales.*



## II.10. Exonération de l'évaluation

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
	Pas de procédure	Procédure prévue  Pas d'avis faute de temps  Dossiers et chiffres pour la période 2005-2013 Plans de secteur : 1 RUE : 0 RIE de PCA : 48 RIE de SAR : 159	Procédure prévue  1 cas : Programme de réduction des pesticides

### Commentaires

- *(Proposition au Gouvernement 2014-2019)* Soumettre tous les plans et programmes à évaluation environnementale
- En ce qui concerne les demandes d'avis sur les exonérations, le CWEDD a décidé de ne pas répondre à ces demandes et de se consacrer uniquement aux évaluations proprement dites



## II.11. Incidences transfrontières

	Projets	Documents d'aménagement	Plans et programmes
Flandre	76 demandes sur 2010-2013 (essentiellement Flandre occidentale) -Généralement : pas de commentaires -1 avis -Considérations générales	Pas de demande	
France	1 avis sur 6 demandes (2010-2013)		PGDA Artois-Picardie
Bruxelles, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas	Pas de demande		

### Commentaires

- Inégalement appliquée (dossier uniquement transmis par le service compétent de la Direction de Mons)
- Attente d'une circulaire administrative



# V. Perspectives (rappels et autres)



- Multiplicité des procédures et des conseils d'avis
  - Réforme fonction consultative
  - Retour de certaines missions à l'administration
- Assurer auprès des instances consultées le suivi des avis sollicités
- Associer les acteurs concernés (dont le CWEDD) à la transposition de la directive 2014/52/UE
- Assurer la cohérence entre plans et programmes, en ce compris les documents stratégiques
- Inflation des dossiers soumis à chaque nouvelle législation
- Qualité variant selon les dossiers, mais la culture de l'évaluation environnementale s'apprend... (ex : RIE PP)

